

La mobilisation pour le « médecin rebelle » gagne du terrain

ALORS que la CPAM 94 réfléchit encore aux sanctions qu'elle pourrait infliger ou non au médecin généraliste Didier Poupardin, la pétition lancée en sa faveur a recueilli aujourd'hui près de 1 500 signatures.

Hier, lors d'une conférence de presse organisée dans son cabinet avec une partie des membres de son comité de soutien, le médecin a fait le point sur sa situation. Ce praticien, qui exerce à Vitry depuis trente-trois ans, a été convoqué le 8 octobre dernier par la Caisse primaire d'assurance maladie où il était appelé à s'expliquer sur sa façon de répartir les médicaments sur les ordonnances dites bizone à destination des personnes atteintes de maladies graves, les affections de longue durée (ALD).

Il est reproché au docteur Poupardin de mettre tous les médicaments

dont ses patients ont besoin dans la partie remboursable à 100 %. Cette action de rédaction des prescriptions, exclusivement dans la partie haute de l'ordonnancier, représente pour lui une façon de s'opposer au « morcellement comptable des maladies » et « aux attaques qui sont faites à l'accessibilité aux soins ».

« S'opposer aux attaques faites à l'accessibilité aux soins »

Une vision qui n'est pas du goût de la CPAM, qui pointe 50 dossiers de patients litigieux et menace le docteur Poupardin de sanctions financières. Si c'est le cas, le praticien entamera alors une grève administrative. L'organisme a jusqu'au 8 janvier pour rendre sa décision.

En attendant, la mobilisation au-

tour de Didier Poupardin gagne du terrain : une pétition, qui a largement dépassé les frontières du département ; création d'un comité de soutien exigeant l'arrêt des poursuites ; lancement d'un blog... « J'ai eu des appels de médecins du coin qui m'expliquaient faire la même chose. J'ai également appris que d'autres praticiens étaient déjà passés par là et ont eu des pénalités financières, mais n'ont rien dit. C'est de l'intimidation », ajoute Didier Poupardin.

Force est de constater que, aujourd'hui, la CPAM 94 convoque certains patients du médecin dont les dossiers ont été mis à l'index. Il est envisagé de leur constituer un dossier « polypathologies », soit la reconnaissance de plusieurs affections qui seront entièrement prises en charge.

CHRISTINE MATEUS

Le PARISIEN

JEUDI 10 NOVEMBRE